

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 7 mars 2011 à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, nous notons l'absence du conseiller Denis Marc Gagnon.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux 6 personnes présentes à cette séance.

11-03-039

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 28 février 2011;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2011;
7. Adoption du règlement numéro 120-10 modifiant le règlement d'emprunt numéro 116-10 en augmentant la dépense et l'emprunt de 600 000 \$;
8. Règlement numéro 120-10 modifiant le règlement d'emprunt numéro 116-10 : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
9. Construction du centre multifonctionnel : recommandation de paiement numéro 5 à l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.»;
10. Construction du centre multifonctionnel : autorisation de travaux de réaménagement du rez-de-chaussée;
11. Modification de la réglementation d'urbanisme : mandat à la MRC des Appalaches;
12. Étude de la dérogation mineure présentée par M. Réjean Couture;
13. Cueillette et transport des boues septiques : octroi du contrat et autorisation de signature;
14. Approbation de la programmation de travaux auprès du MAMROT dans le cadre du programme «Retour de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec» pour les années 2010-2013;
15. Travaux subventionnés : adoption du rapport et indication au ministère des Transports;
16. Fabrication et installation d'une benne basculante en aluminium : autorisation de dépenses et financement de cet équipement;
17. Autorisation de signature de la lettre d'entente avec la firme «Innoltek inc.»;
18. Abat-poussière : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
19. Fourniture d'asphalte : autorisation d'appel d'offres public;
20. Service incendie : autorisation d'achat d'un détecteur 4 gaz;
21. Assurance de dommages : renouvellement de notre portefeuille;
22. Office Municipal d'Habitation d'Adstock : dépôt des états financiers;
23. Demande à Poste Canada : maintien d'une franchise de poste dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;
24. Transport adapté : délégation à l'assemblée générale annuelle;

25. Octroi de diverses subventions :
  - 25.1 Sur le chemin des Artisans
  - 25.2 Moisson Beauce
26. Société de développement Sacré-Cœur-de-Marie : transfert de fonds;
27. Affaires diverses :
  - 27.1 Appui à Statistique Canada concernant le Recensement 2011;
28. Correspondance et rapports;
29. Période de questions;
30. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout présenté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-040

#### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de février 2011, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2011**

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 28 février 2011. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire. En ce qui concerne le membre absent, son exemplaire lui sera acheminé.

11-03-041

#### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 641 624.94 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-042

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 120-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 116-10 EN AUGMENTANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 600 000 \$**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire construire un centre multifonctionnel;

**ATTENDU** que, le 15 avril 2010, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire approuvait un règlement d'emprunt pour des frais et honoraires associés à la confection des plans et devis au montant de 142 223 \$;

**ATTENDU** que, suivant une estimation préliminaire du coût des travaux proposé par Michel Gingras architecte le 19 juillet 2010, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire approuvait un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de construction d'un centre multifonctionnel au montant de 3 057 777 \$;

**ATTENDU** que, suivant une estimation préliminaire révisée après l'ouverture des soumissions du coût des travaux, il appert que les coûts de construction du centre multifonctionnel se chiffrent maintenant à 3 800 000 \$ incluant les frais d'honoraires associés aux plans et devis;

**ATTENDU** que, selon l'estimation révisée de la firme Dominique Blais, architecte, une somme additionnelle de 600 000 \$ est nécessaire pour réaliser les travaux;

**ATTENDU** les frais d'incidents relatifs au présent règlement estimés à 19 264 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 116-10 aux fins de remplacer le montant que le conseil sera autorisé à emprunter et à dépenser;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller David Blanchette lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2011;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

**ATTENDU** que tous les membres présents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** qu'aucune dispense de lecture n'a été accordée lors de la présentation de l'avis de motion, le directeur général/secrétaire-trésorier est alors invité à lire textuellement ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 120-10 modifiant le règlement d'emprunt numéro 116-10. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-043**      **RÈGLEMENT NUMÉRO 120-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 116-10 : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu que le règlement portant le numéro 120-10 concernant l'emprunt d'une somme supplémentaire de 600 000 \$ pour des travaux de construction d'un centre multifonctionnel soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*».

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mardi, 15 mars 2011 au bureau de la municipalité lequel est situé au 35, rue Principale Ouest à Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-044**      **CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 5 À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC.»**

Sur recommandation écrite datée du 7 mars 2011 émanant de la firme de consultants «Alain Veilleux, architecte»,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 5 au montant de 526 688.69 \$ présentée par l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.» pour des travaux de construction reliés au centre multifonctionnel réalisés jusqu'au 28 février 2011 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-045**      **CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE**

Afin de rendre le rez-de-chaussée du bloc de services du centre multifonctionnel plus fonctionnel suite à la construction du susdit centre, il y a lieu d'effectuer des travaux mineurs de réaménagement du bloc de services.

À cet égard,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu, qu'en vertu de l'ordre de grandeur des coûts avancés, lesquels n'étant pas définitifs pour l'instant, d'autoriser un réaménagement mineur du rez-de-chaussée du bloc de services au centre multifonctionnel. Les plans et les coûts définitifs nous seront fournis par notre chargé de projet avant d'autoriser les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-046

**MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME : MANDAT À LA MRC DES APPALACHES**

Suite à la recommandation et à l'avis favorable transmis par le Comité Consultatif d'Urbanisme en vue d'inclure des dispositions concernant les habitations intergénérationnelles dans notre réglementation d'urbanisme,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de mandater le service d'urbanisme de la MRC des Appalaches de modifier la réglementation municipale d'urbanisme afin d'inclure des dispositions relatives aux habitations intergénérationnelles sur l'ensemble du territoire de la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-047

**ÉTUDE DE LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. RÉJEAN COUTURE**

M. Couture, propriétaire des lots 23A-34-P et 23A-35-P, du rang 12, canton d'Adstock et plus spécifiquement le 5, 1<sup>ère</sup> Avenue Ouest, s'adresse au conseil municipal, via le Comité Consultatif d'Urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une dérogation mineure visant la réduction de la marge de recul avant, laquelle réduction pourrait lui permettre la construction d'un solarium trois saisons sur le lot 23A-34-P. La demande de dérogation repose sur un aspect du règlement, soit la marge de recul avant imposée pour une construction d'un bâtiment annexé au bâtiment principal.

La réglementation en vigueur est spécifiquement d'exclure toute construction ou agrandissement d'un quelconque bâtiment à l'intérieur de cette marge. La marge de recul avant est actuellement fixée à 6,1 mètres telle qu'imposée en vertu de l'article 5.6.2 du règlement de zonage n° 69-07 présentement en vigueur dans la municipalité d'Adstock.

Le requérant demande donc de réduire cette marge de recul et lui permettre un empiètement de 2,05 mètres en son point le plus rapproché dans la marge avant pour la construction d'un solarium trois saisons annexé à la résidence.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, M. le maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et tenant compte de l'avis défavorable transmis par le Comité Consultatif d'Urbanisme,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure présentée par M. Réjean Couture, propriétaire des lots 23A-34-P et 23A-35-P, du rang 12, canton d'Adstock, pour la construction d'un solarium trois saisons annexé à la résidence. Selon le CCU, le projet en question est facilement réalisable en respectant la réglementation en vigueur. Conséquemment à ce refus, la partie dérogoire au règlement de zonage doit être démolie et reconstruite, s'il y a lieu, dans le respect de la réglementation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-048

**CUEILLETTE ET TRANSPORT DES BOUES SEPTIQUES : OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la municipalité gère depuis plusieurs années les boues provenant des fosses septiques de son territoire et que le contrat liant la municipalité avec un fournisseur est à échéance;

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation lancé aux firmes «Sani-Thetford 2000 Inc., Gaudreau Environnement Inc., Les Entreprises Sanifer inc., Protecto-Sol et F. Plante Inc.»;

**ATTENDU** que seule la firme «Sani-Thetford 2000 Inc.» a présenté une soumission dans les délais prévus;

**ATTENDU** que le soumissionnaire nous propose d'effectuer le travail sur une période de deux (2) ans pour un montant de 88 802.50 \$, toutes taxes incluses;

**ATTENDU** que la soumission de la susdite firme est jugée conforme en tout point à notre devis d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de ce qui suit :

- d'adjuger, à la firme «Sani-Thetford 2000 Inc.» le contrat de collecte et de transport des boues septiques au site d'enfouissement. Le contrat global auquel fait référence la soumission se chiffre à 88 802.50 \$ et débute le 7 mars 2011 pour se terminer le 31 décembre 2012;
- d'autoriser M. René Gosselin, maire et M. Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir avec la firme «Sani-Thetford 2000 Inc.»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-049

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME «RETOUR DE LA TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (TECQ)» POUR LES ANNÉES 2010-2013 DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK SELON LE PROJET N° 32476;**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ)* pour les années 2010 à 2013;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de ce qui suit :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la firme «Roche Ltée, Groupe-conseil» soit autorisé à présenter, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires relatifs à la programmation de travaux dans le cadre du programme *TECQ* 2010-2013 auprès du MAMROT;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-050

**TRAVAUX SUBVENTIONNÉS : ADOPTION DU RAPPORT ET INDICATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de signifier, au ministère des Transports, ce qui suit :

- que le Conseil municipal approuve des dépenses de 56 439.90 \$ pour des travaux exécutés sur le 8<sup>e</sup> rang sud pour un montant subventionné de 33 500 \$ et joint à la présente des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 8<sup>e</sup> rang sud dont la gestion incombe à la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-051

**FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE BENNE BASCULANTE EN ALUMINIUM : AUTORISATION DE DÉPENSES ET FINANCEMENT DE CET ÉQUIPEMENT**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a demandé des soumissions en vue de la fourniture et de l'installation d'une benne basculante en aluminium sur la camionnette 2011 du service de la voirie;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a demandé des soumissions à 2 firmes expertes en la matière, soit «Équipements R. Poulin Inc.» et «Distributions & Services RG inc.»;

**ATTENDU** les soumissions suivantes déposées, toutes taxes applicables en sus :

FOURNISSEURS	MONTANTS SOUMISSIONNÉS
Équipements R. Poulin inc.	8 700 \$
Distributions & Services RG inc.	8 800 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'accorder à «Équipements R. Poulin inc.» le mandat de fabriquer et d'installer une benne basculante sur la camionnette 2011 conformément à sa proposition datée du 9 février 2011. Il est également résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant d'environ 8 700 \$, taxes en sus, pour la fabrication et l'installation de cette pièce d'équipement. Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-052

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LA FIRME «INNOLTEK INC.»**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock souhaite explorer des avenues pouvant lui permettre d'améliorer la qualité de l'abat poussière qu'elle épand sur les chemins non pavés de son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock souhaite, par cette exploration, trouver un produit permettant d'augmenter la fréquence d'épandage d'abat poussière sur son territoire à un coût inférieur aux produits existants offerts sur le marché;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock souhaite effectuer des essais afin de vérifier si le produit offert par la firme «Innoltek inc.» pourrait rencontrer ces critères;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de signer une lettre d'entente avec la firme «Innoltek inc.»;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser M. le maire René Gosselin à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, la lettre d'entente à intervenir avec la firme «Innoltek inc.» pour des essais d'abat poussière qui seront effectués sur diverses routes de gravier dans la municipalité d'Adstock à l'été 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-053      ABAT-POUSSIÈRE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Comme à chaque année, la municipalité épandra quelque 225 m<sup>3</sup> d'abat-poussière sur les routes non pavées de la municipalité. À cet égard, il y a lieu de demander des soumissions sur invitation étant donné une dépense inférieure à 100 000 \$.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'accepter la liste des fournisseurs d'abat-poussière proposée ainsi que l'estimé des coûts s'y rapportant et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, sur invitation, à un appel d'offres concernant la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 225 m<sup>3</sup> de chlorure de calcium liquide répondant à la norme BNQ 2410-300/2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-054      FOURNITURE D'ASPHALTE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Au cours de l'année 2011 et selon les estimés, quelques 1 500 tonnes métriques de béton bitumineux seront nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos voies de circulation.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter l'estimé des coûts présenté et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public publié dans un système reconnu d'appel d'offres électronique ainsi que dans le journal local concernant la fourniture et la pose de béton bitumineux requis pour 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-055      SERVICE INCENDIE : AUTORISATION D'ACHAT D'UN DÉTECTEUR 4 GAZ**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire acquérir un détecteur 4 gaz pour le service incendie du secteur St-Méthode;

**ATTENDU** que des soumissions furent demandées à deux (2) fournisseurs en la matière, soient :

- |            |   |
|------------|---|
| ➤ Aréo-feu | 1 218.81 \$, taxes applicables incluses |
| ➤ Linde    | 1 278.14 \$, taxes applicables incluses |

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 218.81 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat auprès de la firme «Aréo-feu», d'un détecteur 4 gaz pour le service incendie du secteur St-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-056

**ASSURANCE DE DOMMAGES : RENOUELEMENT DE NOTRE PORTEFEUILLE**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à 5 ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a demandé, en 2009, via le regroupement de municipalités de la MRC des Appalaches, des soumissions pour ses assurances;

**ATTENDU** que la firme d'actuaire «Optimum», mandatée par le regroupement pour analyser les propositions nous recommande d'accepter l'offre de renouvellement déposée par «Promutuel Appalaches-St-François»;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de renouveler notre portefeuille d'assurances avec la compagnie «Promutuel Appalaches-St-François» pour un montant de 33 399 \$, taxes en sus, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 1<sup>er</sup> mars 2012. Pour la présente période, on observe une augmentation de 179 \$ comparativement à l'an dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de signifier, aux dirigeants de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, que les membres du conseil municipal ont pris bonne note de leurs états financiers ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2010, tel que présenté par la firme comptable Léon Fortier, CGA Inc..

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-03-057

**DEMANDE À POSTE CANADA : MAINTIEN D'UNE FRANCHISE DE POSTE DANS LE SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE**

La municipalité d'Adstock s'adresse à Poste Canada, via son représentant local, enjoignant cette Société de maintenir une franchise de poste dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de ce qui suit :

- de demander à Poste Canada de maintenir une franchise de poste dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie afin d'assurer un maximum de services aux usagers de Poste Canada;
- de faire parvenir cette résolution à M. Roger Duchesneau, représentant de la Société canadienne des Postes pour notre région.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-058**      **TRANSPORT ADAPTÉ : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser le conseiller Denis Marc Gagnon à assister et à représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de L'Amiante Inc. qui se tiendra le 16 mars 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-059**      **OCTROI DE DIVERSES SUBVENTIONS**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement des subventions suivantes :

- Sur le Chemin des Artisans  
La somme de 100 \$ pour une visibilité lors de la tenue de l'activité;
- Moisson Beauce  
La somme de 250 \$ pour faciliter la poursuite de leurs activités;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-03-060**      **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : TRANSFERT DE FONDS**

**ATTENDU** que des sommes ont été expressément réservées pour des activités dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, lesquelles sommes sont l'excédent de la contribution qui aurait dû être versée au cours de dix (10) dernières années dans ce secteur;

**ATTENDU** que le comité provisoire administrant la Société de développement de Sacré-Coeur-de-Marie doit acquitter certaines dépenses à l'intérieur de son mandat;

**ATTENDU** que le susdit comité s'adresse à la municipalité afin que lui soit transféré, à partir de la susdite réserve, un montant de 400 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu que la municipalité d'Adstock accepte de transférer, au compte de la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie via la réserve créée à cet effet, la somme de 400 \$ aux fins d'acquitter certaines dépenses de cette société.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **AFFAIRES DIVERSES**

11-03-061

### **APPUI À STATISTIQUE CANADA CONCERNANT LE RECENSEMENT 2011**

**ATTENDU** que Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

**ATTENDU** que la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que le Conseil de la municipalité d'Adstock appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca) ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

### **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.

### **AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi 4 avril 2011, à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

11-03-062

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de lever la séance à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

IN